

Les objectifs pédagogiques :

- Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :
- Se préparer à la « prise en main d'un mandat ».
 - Connaître les règles de base qui s'imposent aux élus.
 - Comprendre les mécanismes de fonctionnement des organes délibérants.

Le Programme :

Les notions de base :

- L'organe délibérant et l'exécutif local.
- La représentation au sein des conseils communautaires.
- Rôle et pouvoirs des commissions.
- Les délégations.
- Les votes.

Le fonctionnement :

- Convocation, présidence.
- Lieu des réunions.
- Publicité des débats.
- Information des élus.
- Les règles sanitaires COVID 19.

La charte de l'élu local :

- Etude détaillée des termes de la charte.
- Etudes de sujets d'interprétation.
- Exemples.

Les bonnes pratiques :

- S'informer.
- Dialoguer.
- Contrôler.
- Prévoir.
- Proposer.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)
- Sous-préfet pendant 9 ans
 - Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
 - Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans

Les points forts de la formation :

Cette séance est organisée sous la forme d'un échange avec un formateur bénéficiant d'une double expérience de sous-préfet et de magistrat de chambre régionale des comptes. Des cas concrets – mais anonymisés – seront analysés.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Les résultats attendus :

Comprendre le fonctionnement des organes délibérant et acquérir de bons réflexes pour y siéger de manière efficace.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET</p>	<p>Pour les intras, nous consulter pour devis</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p>

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)